



La qualité pour l'artisan

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

# 812 Alfa Primaire pour barrière sous carrelage contre l'eau

## RUBRIQUE 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

812 Alfa Primaire pour barrière sous carrelage contre l'eau

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Applications chimiques du bâtiment et du génie civil

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Alfa GmbH  
Ferdinand-Porsche-Straße 10  
73479 Ellwangen / Germany  
Téléphone: +33 (0)9.86.87.86.05  
Online-Shop: alfa-direct.fr

#### Informations sur la fiche de données de sécurité :

E-Mail: contact@alfa-direct.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 03.83.22.50.50

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008 Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

dispersion aqueuse de polymères.

**RUBRIQUE 4 : Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Après inhalation**

En cas de symptômes respiratoires: Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Protection individuelle: voir paragraphe 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé

Matériel inadéquat pour récipients/installations:

Aluminium, Cuivre, Alliage, cuprifère

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver hors gel.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Applications chimiques du bâtiment et du génie civil

**RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Conseils supplémentaires**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protections sur les côtés

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

**RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique	liquide
Couleur	différent
Odeur	neutre
pH-Valeur (à 20 °C)	~9

**Modification d'état**

Point de fusion	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	(eau) 100 °C
Point d'éclair	non déterminé

**Inflammabilité**

solide	non applicable
gaz	non applicable
Limite inférieure d'explosivité	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité	non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide	non applicable
gaz	non applicable
Température de décomposition	non déterminé



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**Propriétés comburantes**

Pression de vapeur

Non comburant.

non déterminé

Densité (à 20 °C)

1 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité

complètement miscible

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage

non déterminé

Densité de vapeur

non déterminé

Taux d'évaporation

non déterminé

**9.2. Autres informations**

**Teneur en solide**

non déterminé

**RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

le mélange n'est pas classé dangereux conformément à la directive (EG) Nr. 1272 (2008).

**Expériences tirées de la pratique**

**Observations relatives à la classification**

Cet article ne contient pas de matières ou de préparations dangereuses susceptibles d'être libérées dans les conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080120 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

08 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.



La qualité pour l'artisan

**Fiche de données de sécurité** conforme Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. transporter protégé du gel.

**RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE Information supplémentaire**

À observer: (EU) 2019/1021, (EG) 1107/2009, (EU) 649/2012

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16 : Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et**

**EUH (Numéro et texte intégral)**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.